

Compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2020

- **Présents** : Simone VALOT, Jean-Marie DALOZ, Mathieu LINIGER, Marilyne FONTANIER, Yves AL-GHAZI, Claire CASENOVE, Marc CHEVASSU, Alain CUSSEY, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Didier PICOT, Aurélien SPRICH, Jean-Noël VALLET et Irène VANDELLE.
- **Absent excusé** : Maxime GIRARDOT (*procuration à Marilyne FONTANIER*).
- **Secrétaire de séance** : Christine HUMBERTJEAN

1. Procès-verbal de la séance du 27 mai 2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2020 est approuvé.

Vote : 15 voix Pour.

2. Délégations des adjoints

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a délégué, par arrêté, à ses adjoints les fonctions suivantes :

- 1^{er} Adjoint : Jean-Marie DALOZ sera chargé de la gestion des services techniques (*eau & assainissement*), urbanisme, suivi des travaux, entretien du village et salle des fêtes.
- 2^{ème} Adjoint : Mathieu LINIGER aura à charge la gestion de la forêt en lien avec l'ONF, les bâtiments communaux, la voirie et le chemin du Lithiaud (*lotissement 'Le Château'*)
- 3^{ème} Adjointe : Marilyne FONTANIER s'occupera de la communication et information (*bulletins, site*), animations culturelles, suivi avec les associations, relation avec l'école et référent Natura 2000.

Elle informe également que les fonctions de conseillers communautaires seront exercées par :

- . M. Jean-Marie DALOZ : titulaire
- . M. Mathieu LINIGER : suppléant

3. Indemnité des élus

Mme le Maire rappelle que l'indemnité des élus consiste à une compensation des frais engagés durant le mandat et ne s'assimile pas à un salaire ou rémunération.

La base de calcul est un pourcentage appliqué sur l'indice brut terminal de la fonction publique et dont le montant est actuellement de 3 889.40 € par mois (*indice 1027*).

La population totale de Liesle pour 2020 est de 547.

Pour les communes entre 500 et 999 habitants l'indemnité maximale du maire est de 1567.43 €, celle des adjoints de 416.17 €.

Pour des raisons budgétaires, Mme le Maire propose que le montant total du régime indemnitaire reste sur la base de celui du mandat précédent :

	Taux maximum autorisés	Taux conseil précédent	Taux proposés de 2020 à 2026
Maire	40.3 %	21 %	20.31 %, soit 790 € brut
1 ^{er} adjoint	10.7 %	7%	8.74%, soit 340 € brut
2° et 3° adjoints	10.7 %	5.53 %	5.65 %, soit 220 € brut

Une observation est faite de la part de Claire CASENOVE concernant le montant des indemnités trop faible par rapport au volume du travail réalisé. Des conseillers demandent si les frais de déplacements en voiture pour se rendre à la CCLL seront remboursés. Le Maire précise qu'aucun remboursement n'a jamais été fait ni demandé et que l'indemnité versée à l'adjoint est en partie un dédommagement précisément à ces frais annexes.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir ce régime indemnitaire proposé, lequel entrera en vigueur à la date du 28 mai dernier (*date des arrêtés de délégation de fonctions aux adjoints*).

4. Délégations permanentes au maire

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences au Maire.

Mme le Maire propose au conseil de lui déléguer les compétences suivantes :

- . prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont prévus au budget
- . contracter des contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- . exercer, au nom de la commune, le droit de préemption urbain qui a été institué par délibération du 23 juin 2008 (Zones U et UA)
- . décider de la conclusion, la réalisation et la révision du louage des garages communaux
- . délivrance et reprise des concessions dans le cimetière.

Le Maire s'engage à faire part au cours des réunions de conseil des décisions qu'il sera amené à prendre dans le cadre de ces délégations.

Le Conseil accepte à l'unanimité de déléguer au Maire pendant toute la durée de son mandat l'exercice de ces 5 compétences.

5. Elections de délégués

Le Maire ou son remplaçant siège d'office à chaque commission et comité consultatif.

- **SIVU de la MARPA d'Arc et Senans** : Christine HUMBERTJEAN se présente,
Est élue avec 13 voix Pour et 2 Abstentions
- **CNAS Collège des élus** : Alain CUSSEY se présente,
Est élu avec 14 voix Pour et 1 Abstention
- **COFOR (Communes Forestières)** Mathieu LINIGER (titulaire) et Jean-Noël VALLET (suppléant) se présentent, Sont élus avec 15 voix Pour
- **Correspondant DEFENSE** : Christine HUMBERTJEAN se présente,
Est élue avec 14 voix Pour et 1 Abstention
- **Référént Sécurité Routière** : Christine HUMBERTJEAN se présente,
Est élue avec 14 voix Pour et 1 Abstention
- **Référént conseil d'école** : Marilyne FONTANIER se présente. Est élue avec 15 voix Pour
- **CAO (commission appel d'offres pour marchés publics)**
Elle se compose du Maire, Simone VALOT, et de 3 conseillers titulaires et 3 suppléants
 - . titulaires : Mathieu LINIGER, Jean-Noël VALLET, Claire CASENOVE
 - . suppléants : Irène VANDELLE, Marc CHEVASSU, Aurélien SPRICHLes 6 conseillers sont élus à l'unanimité

6. CCID (Commission communale des impôts directs) : préparation de la liste de désignation des commissaires.

La Direction Générale des Finances Publiques va procéder à la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants à partir d'une liste de 24 noms proposée sur délibération du Conseil Municipal de la commune.

Se présentent : Jean-Marie DALOZ, Jean-Noël VALLET, Irène VANDELLE, Claire CASENOVE et Isabelle KERN. La liste qui sera complétée par Mme le Maire sera présentée et validée lors d'un prochain conseil.

7. Renouvellement de la ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne

Une ligne de trésorerie de 200 000 € a été signée l'an dernier avec la caisse d'épargne pour mandater les dépenses dues principalement aux travaux de l'école. Elle arrive à échéance le 30 juin 2020.

Mme le Maire propose de la renouveler pour un an et présente la proposition de la caisse d'Épargne :

- . Taux de marge sur €str = 1 %
€str = taux interbancaire de la zone euro ; Cours au 09/06/20 : -0.547%
- . Intérêts : paiement trimestriel et calculés sur le nombre de jours utilisés
- . Frais de dossier = 0
- . Commission d'engagement = 0.20 %
- . Commission de mouvement ou de non utilisation = 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition et autorise Mme le Maire à signer avec la Caisse d'Épargne les pièces nécessaires à cette nouvelle ligne de trésorerie.

8. Avenants pour les travaux « Ecole-Fromagerie », point sur les travaux

Mme le Maire présente au Conseil les projets de modification au marché de travaux :

- . Dépose de zinguerie : lot 4
- . Fourniture de bancs supplémentaire : Lot 6
- . Nettoyage des façades : réalisation par l'entreprise titulaire du lot 8
- . Modification des réseaux de ventilation en toiture : lot 12

De ce fait, des avenants d'augmentation avec les entreprises concernées doivent être établis.

Mme le Maire présente sous forme de tableau ci-annexé le modificatif au marché initial.

A 14 voix Pour et 1 Abstention, le conseil accepte ce modificatif et autorise Mme le Maire à signer avec les 4 entreprises ci-après les avenants indiqués dans le tableau ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution :

- . Lot 4 : Vernier Construction Bois SARL
- . Lot 6 : Malenfer Sas
- . Lot 8 : Polypeint
- . Lot 12 : Palissot Sas

Mme le Maire précise que l'ensemble des travaux supplémentaires qui ont dû être réalisés sur le bâtiment de l'école/fromagerie ne modifie pas le montant total prévu de l'ensemble du projet. Des avenants de diminution de certains lots sont en préparation. Ils viendront en moins-value sur le montant initial du marché.

Mathieu LINIGER précise que les travaux sont en cours de finition. Un panneau indiquant le nom de l'école « Ecole du Clos Marguet » sera réalisé par le maître d'œuvre. Il restera à définir de l'emplacement précis pour la pose. Marc CHEVASSU demande que l'avis des parents d'élèves soit sollicité sur ce point.

9. Groupement de commandes pour l'achat de granulés bois pour la chaufferie de l'école

Le SYDED propose l'adhésion à un groupement de commandes concernant l'achat de granulés bois pour une durée de 2 ans.

L'école est actuellement alimentée par l'entreprise Chays pour un prix de 245 euros/tonne. Mathieu LINIGER précise que le montant proposé par le SYDED n'étant pas financièrement intéressant, il est préférable de maintenir pour l'instant le contrat de livraison avec l'entreprise Chays. De plus la mise en fonction de la chaudière à granulés bois étant récente, il est souhaitable de se donner un peu de recul pour évaluer la véritable consommation.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas adhérer au groupement de commande.

10. Equipement de l'outil NEPSY-II pour le psychologue de l'éducation nationale du secteur de Quingey

Un nouveau logiciel pour aider les enfants en difficulté scolaire est mis en place pour le psychologue de l'Éducation Nationale sur le secteur de Quingey. Le psychologue intervient sur 10 communes dont Liesle. En 2019, 5 entretiens ont été réalisés avec des élèves de l'école de Liesle.

Le prix de l'outil NEPSY-II est de 1153.14 euros TTC et doit être payé par les communes concernées au prorata du nombre d'élève. Pour Liesle, le montant participatif reviendra à 62,70 euros TTC.

Les membres du conseil municipal réagissent au vu de cette demande et s'étonnent que l'Éducation Nationale ne prenne pas en charge financièrement cet outil.

Le Conseil accepte à 11 voix Pour et 4 Abstentions de participer à l'acquisition de cet équipement.

11. Droit de préemption

Deux parcelles boisées situées au lieu-dit 'Voitey' et cadastrées section B n°1120 de 7a 73ca et section B n°1122 de 6a 15ca (*route de Quingey*) sont à vendre. Dans ce cadre, la commune qui possède des parcelles jouxtant celles-ci a la possibilité d'exercer son droit de préemption. Ces parcelles précitées ne comportant aucun intérêt pour la commune, le conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

12. Marché des artisans et producteurs

Le marché des artisans et producteurs peut ouvrir à partir de juillet 2020 tout en respectant les gestes barrières et port du masque obligatoire. Un protocole doit être établi et la demande faite en Préfecture.

Marilyne FONTANIER a effectué un sondage auprès des artisans/producteurs inscrits l'année dernière.

12 exposants sur 25 ont répondu favorablement.

Le marché se tiendra comme les années précédentes le 2^{ème} vendredi du mois (*de juillet à octobre*).

Pour la saison 2020, il n'y aura pas de buvette tenue pour les mois de juillet-août suite aux normes sanitaires exigées.

Un groupe de travail se constitue pour réfléchir sur le nouveau fonctionnement du marché avec Marilyne FONTANIER, Irène VANDELLE, Isabelle KERN, Didier PICOT, Jean-Marie DALOZ et Yves AL GHAZI. Une réunion se tiendra le lundi 15 juin en salle des fêtes.

Alain CUSSEY est nommé régisseur titulaire et Irène VANDELLE suppléante.

Aucune modification n'a été apportée au règlement intérieur du marché de l'année dernière. Le Conseil valide donc à l'unanimité ce règlement pour l'année 2020.

13. Divers

. La CCLL fait part d'une commande supplémentaire de masques à disposition des communes. Pour Liesle, aucun besoin n'est enregistré car quelques masques restent encore disponibles en mairie.

. La commune de BUFFARD ne disposant pas de grande salle a fait la demande d'utiliser notre salle des fêtes pour son prochain conseil municipal du vendredi 12 juin. Elle leur est prêtée à titre gracieux.

- . Constitution des comités consultatifs qui seront ouverts (*par affichage et sur le site*) aussi aux habitants désirant s'investir dans la commune :
 - Comité infrastructures (voirie- bâtiments) avec Jean-Marie DALOZ, Mathieu LINIGER, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Marc CHEVASSU, Alain CUSSEY.
 - Comité forêt : Mathieu LINIGER, Aurélien SPRICH, Jean-Noël VALLET, Yves AL GHAZI, Marc CHEVASSU et Jean-Marie DALOZ
 - Commission cimetièrre : Alain CUSSEY, Claire CASENOVE et Isabelle KERN
 - Comité vie du village : Marilyne FONTANIER, Marc CHEVASSU, Yves AL GHAZI, Aurélien SPRICH
 - Comité communication : Marilyne FONTANIER, Isabelle KERN

- . Changement de jour de travail de la secrétaire de mairie, sur demande d'une de ses collectivités. Mme le Maire précise que les horaires de secrétariat restent inchangés, le jour en question n'étant pas inclus dans les horaires de permanence.

- . Alain CUSSEY fait part de l'état désastreux du cimetière rempli d'herbe et chardons. Il demande que l'employé communal puisse au moins passer la débroussailleuse. Il faudra aussi réfléchir sur le devenir des allées à entretenir (enherbées ou autres). Un devis peut être aussi demandé à une entreprise pour l'entretien.

- . Jean Noël VALLET fait part de la disparition de chats domestiques principalement dans la rue de l'Avenir.

Levée de séance 23h30